

---

## PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ – COLLEGE 2EI

### Reprise progressive des étudiants en présentiel - Février 2021

---

Nouvelles mesures applicables dès le 8 février 2021 dans le cadre de la reprise progressive des étudiants en présentiel au sein du collège 2EI, annexe du PCA de l'UPPA adopté lors du CHSCT du 4 février 2021.

#### 1 – Principes de base

- Télétravail : règle à privilégier ;
- Possibilité pour les agents en télétravail à 100% de revenir en présentiel un jour par semaine au maximum et reprise partielle des agents assurant des fonctions d'accueil des étudiants (roulement établi par le chef de service en accord avec les agents) ;
- Accès aux locaux contrôlé et autorisé par le directeur du collège ou le directeur de l'IAE pour les personnels relevant de son périmètre ;
- Tenue **obligatoire** d'un registre de présence dans chaque bâtiment ou structure afin d'assurer une traçabilité des personnels (fiches de TD faisant office de registre pour les étudiants et les enseignants) ;
- Respect strict des « gestes barrière » et des consignes sanitaires ;
- Port obligatoire du masque conforme aux normes en vigueur (exclusion des masques « fait maison ») ;
- Désinfection après usage de tout équipement maintenu en service, ainsi que tout objet fréquemment touché ;

#### 2 – Mesures relatives au retour en présentiel des étudiants

Ce dispositif s'applique pour l'ensemble du semestre, sous réserve de l'évolution défavorable de la situation sanitaire.

En fonction de l'occupation des salles par le public prioritaire, un arbitrage pourra être rendu afin de respecter la jauge des 20% globalisée sur la journée.

Tous les cours magistraux demeurent à distance.

##### Enseignements et publics concernés par le présentiel

- 1 - Séances de travaux dirigés des L1 et L2 toute filière confondue, y compris DCG 1 et 2 en fonction de la capacité d'accueil des salles
- 2 - Examens et épreuves de contrôle continu
- 3 - Théâtre
- 4 - Séances de travaux dirigés en Master 1<sup>ère</sup> année
- 5 - Cours magistraux en Master 2<sup>ème</sup> année dans le respect de la capacité des salles et de la règle des 20%

#### Capacité et aménagement des salles

- Principe : 20% de la capacité d'accueil de l'ensemble des bâtiments, globalisée sur la journée
- Respect du 1 mètre radial entre chaque étudiant
- Salles de cours aménagées en période de crise sanitaire (retrait des chaises ou banalisation des places dans les amphithéâtres)

#### Dispositif sanitaire

- Equipement de toutes les salles en matériel de désinfection et gel hydro alcoolique
- Nettoyage des points contact durant la pause méridienne
- Respect et mise en œuvre des consignes énoncées dans le PCA UPPA